

Le cyanure tue !

Un moratoire sur l'utilisation du cyanure

Les effets dévastateurs sur la santé et l'environnement

Le cyanure de sodium, utilisé principalement par l'industrie extractive aurifère (1), est un composé chimique extrêmement toxique. A tous ses stades de manipulation : transport, stockage, utilisation puis confinement, le cyanure menace sérieusement notre existence. Ses effets sur l'environnement, la santé humaine et la biodiversité, sont catastrophiques et irréversibles (2).

En cas d'accident, au contact de l'eau, le cyanure de sodium produit de l'acide cyanhydrique, un gaz très inflammable qui provoque la mort par asphyxie, comme cela s'est produit en Chine (août 2015) où l'explosion de 700 tonnes de cyanure a causé le décès de 114 personnes et plus de 700 blessés (3).

Déversé dans l'environnement, le cyanure provoque immédiatement l'asphyxie de tout organisme vivant et un violent déséquilibre des écosystèmes.

- la rupture de digues de Mariana (Brésil 2015), considérée comme le « Fukushima brésilien » a ravagé le fleuve *Rio Doce* sur 600 km, détruisant du même coup la vie et l'économie locale, avant de contaminer sa façade maritime.

Plus de 30 accidents majeurs associés à des déversements de cyanure se sont ainsi produits, de par le monde, ces 25 dernières années. Les climatologues annonçant une amplification des épisodes pluvieux extrêmes, plus intenses et plus fréquents, une augmentation de telles catastrophes est à prévoir.

Mépris de l'Etat français et de la Commission Européenne

Malgré ce constat, l'Etat a répondu favorablement en 2017 aux demandes du lobby minier d'augmenter les normes de rejets cyanurés en sortie d'usine (4).

Pourtant, interdire l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière est aussi une demande répétée du Parlement Européen, via deux résolutions prises en mai 2010 (5) et tout récemment en avril 2017 (6), votée à la quasi-unanimité (566 voix POUR l'interdiction, 8 CONTRE).

Néanmoins, la commission européenne a rejeté cette résolution, prétextant d'abord que cette mesure « **ferait peser une charge disproportionnée sur l'industrie européenne** » mais aussi « **qu'aucune autre technologie plus satisfaisante n'est actuellement disponible à l'échelle commerciale** » (7).

Cependant, un état membre peut choisir d'adopter cette résolution, au niveau national. Trois pays d'Europe, République Tchèque (2000), Allemagne (2002), Hongrie (2009) ont d'ores et déjà pris cette décision ! **Pourquoi pas nous ?**

Un Moratoire immédiat

Les effets transfrontaliers des accidents dus au cyanure, notamment au regard de la pollution de grands bassins **hydrographiques** et de nappes **souterraines**, illustrent la nécessité d'une **approche nationale mais également européenne** (8) face à la menace sérieuse de l'utilisation du cyanure.

Le collectif « Or de Question » et ses partenaires européens réclamons, solennellement, à nos gouvernements respectifs, un moratoire immédiat du cyanure dans l'industrie minière, en vue d'aboutir à son interdiction définitive.

Sources :

(1) 75% des cyanures de sodium (NaCN) produits dans le monde sont utilisés par l'industrie minière
<https://www.auplata.fr/pdf/Informations%20Euromines.pdf>

(2) Le cyanure : comment il tue, comment il pollue ?
https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/pollution/le-cyanure-comment-il-tue-comment-il-pollue_102451

(3) Explosions en Chine : le cyanure de sodium en 7 questions
https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/pollution/explosions-en-chine-le-cyanure-de-sodium-en-questions_102447

(4) Communiqué de presse : Comment l'Etat augmente les rejets de cyanure dans nos cours d'eau pour faciliter l'implantation des multinationales en Guyane !
<https://www.sauvonslaforet.org/actualites/8862/comment-letat-augmente-les-rejets-de-cyanure-dans-nos-cours-deau-pour-faciliter-limplantation-des-multinationales-en-guyane>

(5) - Résolution du Parlement européen du 5 mai 2010
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2010-0145+0+DOC+XML+V0//FR>

(6) Résolution du Parlement européen du 27 avril 2017 :
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2017-0199+0+DOC+XML+V0//FR>

(7) Citation de la Commission européenne (avril 2017) : *"En ce qui concerne le paragraphe 21 demandant l'interdiction de l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière de l'UE, la Commission tient à souligner que l'utilisation du cyanure est actuellement soumise à des conditions strictes conformément à la directive 2006/21/CE sur les déchets de l'industrie extractive (article 13, paragraphe 6). La Commission reste convaincue que la bonne mise en œuvre de la directive sur les déchets de l'industrie extractive permet d'atténuer les risques d'accidents et qu'elle réduit considérablement les répercussions qu'un accident pourrait avoir sur l'environnement et la santé publique. La Commission estime qu'une interdiction généralisée de ces technologies au niveau de l'UE ferait peser une charge disproportionnée sur l'industrie européenne. Sur la base des informations dont dispose la Commission, aucune autre technologie plus satisfaisante n'est actuellement disponible à l'échelle commerciale. Toutefois, la Commission continuera à suivre l'évolution de ces solutions de remplacement ».*
<http://www.europarl.europa.eu/oeil/spdoc.do?i=29290&j=0&l=fr>
[http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?reference=2015/2117\(INI\)&l=FR#tab-0](http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?reference=2015/2117(INI)&l=FR#tab-0)

(8) En 2014, une campagne européenne « Bang Ban Cyanide » a déjà été lancée par des organisations roumaines :
<https://www.facebook.com/BangBanCyanide/>
<http://miningwatch.ro/en/now-more-than-ever-ban-toxic-cyanide/>
<https://www.rosiamontana.org/categori/interzicerea-cianurii?language=en>

